

Trophées bâtiments circulaires 2022

L'économie circulaire, à travers le réemploi des matériaux et l'éco-conception, fait partie de ces leviers d'action dont l'impact a été prouvé. C'est pourquoi le Booster du Réemploi lance pour la 2ème fois les Trophées Bâtiments Circulaires : pour mettre en avant des opérations exemplaires de réemploi, les promouvoir, et ainsi contribuer à la diffusion et à l'adoption de ces pratiques par les acteurs de la construction.



Mis à jour le 16/02/2022

INFORMATIONS PRATIQUES

Date de début : **07/02/2022**

Date de fin : **01/10/2022**

Structure : **Booster du Réemploi, Construction 21**

Tarifs : **Aucun frais d'inscriptions**

Inscriptions avant le **13 mai 2022**

[Pour inscrire un projet \(nécessite un compte construction 21\)](#)

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Qui peut participer ?

Toute personne physique ou morale ayant compétence à représenter le projet proposé au concours et disposant de **l'accord du maître d'ouvrage**.

Avec quels projets ?

- Tous types de bâtiments publics ou privés, résidentiels, tertiaires, commerciaux, industriels, culturels, de santé...
- Tous types de projets d'aménagement de l'espace public, d'infrastructures
- Ayant intégré des matériaux issus du réemploi
- Opérations neuves ou de rénovation
- Projets situés en France (métropolitaine ou outre-mer), en Belgique, au Canada, en Suisse ou au Luxembourg

NB : Qu'importe l'opération et sa localisation, le formulaire à utiliser sera celui des Bâtiments de la plateforme Construction21 France. Les organisateurs vous accompagneront dans l'adaptation de votre étude de cas selon le type de projet inscrit.

Les opérations présentées doivent être **livrées au plus tard le 31 mai 2022**.

Quels critères d'évaluation ?

- **Circularité** : allongement de la durée de vie des matériaux (déconstruction sélective, réemploi, réutilisation) ; éco-conception (démontabilité, réemployabilité) ; bilan environnemental
- **Innovation** : le projet présente-t-il des solutions, des approches, des matériaux, etc. nouveaux et innovants ?
- **Reproductibilité** : le projet et ses performances sont-ils reproductibles ailleurs ? Ce projet ouvre-t-il la voie à de nouvelles façons de construire/rénover ?

LES PRIX

Les bâtiments tertiaires



- Prix de la construction neuve
- Prix de la rénovation

Les bâtiments résidentiels



- Prix de la construction neuve
- Prix de la rénovation

Prix hors-cadre



Prix spécial du jury



LES GRANDES ÉTAPES



Catégorie

Concours

SÉLECTION WEB

RÈGLEMENT DU CONCOURS [VOIR LE LIEN](#)